

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2016, AUX BAYARDS, CHAPELLE DE LA MI-ETE

Présidence : M. Pierre-Alain Wyss (PLR)

Le président ouvre la séance à 20h00, il souhaite la bienvenue et remercie chacun pour sa participation.

1. APPEL

En l'absence du chancelier, le président demande au secrétaire de bien vouloir procéder à l'appel :

Présents : 36 membres.

- *Pour le PLR* : Gilles Aeschmann ; Alfred Bigler ; Malo Bortolini ; Jean-Paul Christen ; Quentin Di Meo ; Florian Dreyer ; Francly Dumont ; Johana Eidam Vautherot ; Hans Peter Gfeller ; Jean-Michel Rossetti ; Céline Rufener Eschler et Pierre-Alain Wyss.
- *Pour le PS* : Gabriel Cimenti ; Pierre-Alain Devenoges ; Nathalie Ebner Cottet ; Sarah Fuchs-Rota ; Margherita Giovenco ; Antoinette Hurni ; Ion Karakash ; Cécile Mermet Meyer ; François Oppliger ; Lydie Stirnemann ; Loris Vuilliomenet et Pierre Wexsteen.
- *Pour le POP* : Adriana Ioset et Philippe Vaucher.
- *Pour Les Verts* : Thierry Ray et Marie-France Vaucher.
- *Pour l'UDC* : Christiane Barbey ; Jean-Paul Chédel ; Caroline Di Paolo ; Loïc Frey ; Laurent Kramer ; Manfred Neuenschwander ; Niels Rosselet-Christ et Sylvia Schülé.

Excusés : 5 membres – MM. Laurent Patthey et Roland Schorderet (PLR), M. Romain Jeanneret (PS), M. Sergio Santiago (Les Verts) et M. Alexandre Willener (UDC), ainsi que le chancelier, M. Alexis Boillat.

Les 5 conseillers communaux, Mmes Céline Fauguel et Valérie Marquis, secrétaires à la Chancellerie, ainsi que 11 spectateurs sont présents.

Le président rappelle ensuite l'ordre du jour, qui se présente comme suit :

1. Appel
2. Lettres et pétitions
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mai 2016 et de la séance de constitution du 23 juin 2016
4. Nomination d'un membre à la Commission d'établissement scolaire suite à la démission de Mme Valérie Marquis (PLR)
5. Crédit de fr. 55'883.- pour couvrir la perte de liquidation du restaurant La Fourchette
6. Crédit de fr. 811'000.- pour l'acquisition de l'article 2702 du cadastre de Fleurier
7. Communications du Conseil communal
8. Motions, propositions et projets d'initiatives communales
9. Résolutions
10. Interpellations et questions

Aucune modification de l'ordre du jour n'étant demandée, le président considère ce dernier comme accepté.

2. LETTRES ET PETITIONS

Deux courriers, de Mme Huguette Thiébaud et des commerçants et restaurateurs de Couvet, dont il n'est pas demandé la lecture, sont à disposition des membres après la séance.

3. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 27 MAI 2016 ET DE LA SEANCE DE CONSTITUTION DU 23 JUIN 2016

Les procès-verbaux ne suscitant aucun commentaire, ils sont acceptés à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

4. NOMINATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION D'ETABLISSEMENT SCOLAIRE SUITE A LA DEMISSION DE MME VALERIE MARQUIS (PLR)

Le président laisse la parole à l'Assemblée afin qu'elle propose un membre à cette commission.

Au nom du groupe PLR, M. Quentin Di Meo propose :

✓ Mme Johana Eidam Vautherot

Aucun autre candidat n'étant présenté, Mme Eidam Vautherot est élue tacitement au CES et en est félicitée.

5. CREDIT DE FR. 55'883.- POUR COUVRIR LA PERTE DE LIQUIDATION DU RESTAURANT LA FOURCHETTE

Le président laisse préalablement la parole à la cheffe du dicastère de la jeunesse et de l'enseignement (DJE).

Mme Chantal Brunner (cc) souhaite apporter quelques compléments d'informations concernant le rapport soumis. Au niveau de l'historique, rappelé brièvement en page 1 du rapport, il y a eu ces dernières années plusieurs interventions sous forme d'informations ou de réponses à des questions de différents membres du Conseil général ainsi que lors des séances de la CGF.

Pour rappel, le Conseil communal essaie depuis 2013-2014 d'externaliser le restaurant pour en confier la gestion à un gérant indépendant. Plusieurs personnes s'y sont intéressées, en particulier un couple de restaurateurs indépendants et expérimentés, qui avait visité les locaux en 2014. Ce couple y a renoncé car la structure est trop grande et décentralisée par rapport au village.

Deux sociétés se sont ensuite intéressées à faire des livraisons de repas ou des services de traiteur et avaient besoin d'une cuisine de grande envergure pour se développer. Ces personnes ont également visité et entamé des démarches pour reprendre l'établissement. Toutefois, au cours des négociations, il s'est avéré que les conditions proposées, tant au niveau de la durée du bail que par rapport au montant du loyer ou encore des garanties de déficit sur plusieurs années ont amené le Conseil communal à ne pas poursuivre les négociations ouvertes.

Sur les conseils de Gastro Neuchâtel, des mesures visant à améliorer le chiffre d'affaires et à réduire les charges ont été prises dès 2013. Afin d'augmenter le chiffre d'affaires, il avait été décidé de confier les repas des crèches à La Fourchette, ce qui avait permis de l'augmenter de l'ordre de fr. 170'000.-. En parallèle, il avait également été décidé de diminuer les postes de gestion pour renforcer l'équipe de cuisine. De même, le personnel de service était passé de deux sommelières à 60% à un seul poste à 80%. Les heures d'ouverture ont également été revues, de telle sorte que les samedis et dimanches, le restaurant était fermé s'il n'y avait pas de réservation en hébergement.

Certains se sont vraisemblablement demandé pourquoi le restaurant n'avait pas déjà été fermé il y a deux ou trois ans : il faut rappeler que la fermeture du restaurant aurait fortement préjudicié le développement de l'hébergement du Centre sportif, qui offre 56 lits et a enregistré entre 4'000 et 4'500 nuitées sur ces trois dernières années.

Tous les clients hébergés prennent le petit-déjeuner, une grande majorité prend la demi-pension et certains groupes prennent la pension complète. Dès lors, une fermeture complète du restaurant

aurait certes évité des pertes sur la ligne comptable du restaurant mais aurait également entraîné une nette diminution du chiffre d'affaires liée à l'hébergement.

Les pistes d'externalisation n'ayant pas abouti, il a finalement été décidé de revoir complètement le concept et de créer une réception cafétéria ainsi qu'un service de repas externalisé. Ce nouveau concept a vu le jour en février dernier. Ce sont maintenant les réceptionnistes du Centre sportif qui vendent à la fois les prestations du centre et les boissons, snacks, etc. Cela engendre une augmentation relativement raisonnable de 0.2 EPT, alors que la structure du service repas est assurée par deux collaboratrices, ce qui représente une augmentation de 1.5 EPT, ainsi que quelques extras lors de l'accueil de grands groupes.

Ces contrats restent donc soumis à la CCNT mais le personnel a été drastiquement diminué. Ces six premiers mois d'exploitation permettent déjà de retenir un bénéfice de l'ordre de fr. 20'000.- sur la cafétéria. Les prestations de repas sont financièrement neutres, puisque les salaires des collaboratrices sont couverts par la différence entr le prix de vente des repas et celui d'achat auprès de notre fournisseur.

La grande majorité du déficit qui doit être voté ce soir relève du solde d'heures supplémentaires, de vacances, de jours fériés et du salaire dû à l'ancienne gérante. Ceci a été accumulé sur une durée de 4 ans. Pour mémoire, la CCNT autorise le paiement des heures supplémentaires si le bénéfice de l'établissement le permet. Or, ce n'était pas le cas ces dernières années. D'autre part, les vacances, les jours fériés et les congés qui ne peuvent se prendre tout au long du contrat ne peuvent pas être payés en argent durant la durée du contrat, mais sont dus seulement à la fin de celui-ci. Ce n'est qu'à ce moment-là que les jours fériés, les vacances et les congés sont convertis en indemnité pécuniaire.

Ainsi, au cours de ces dernières années, les vacances, les jours fériés et les congés se sont accumulés. A partir de 2013, Mme Struchen avait déjà 21 jours de vacances non pris, auxquels se sont ajoutés 20 jours en 2014. La situation était donc la même qu'à fin 2015. A partir de 2015, Mme Struchen avait droit à 35 jours de vacances et en a pris 41. Des mesures ont donc été prises pour diminuer au maximum ses prétentions. Les importantes heures supplémentaires ont été réalisées lors de la saison 2014 de la piscine des Combes : Mme Struchen était à la fois gérante du restaurant et responsable de la piscine. Elle a donc accumulé des heures de travail très importantes durant cet été.

Afin de remédier à cette situation, il a été décidé que la piscine des Combes serait mise à gérance à compter de l'été suivant, de telle sorte que durant l'année 2015, Mme Struchen a fait 47 heures supplémentaires et non des dizaines comme les années précédentes.

Le Conseil communal est bien conscient que cette situation de déficit n'est pas satisfaisante, mais à compter des mesures qui ont été prises depuis ce printemps avec la mise en place de la cafétéria et des prestations de repas qui sont livrées, il est maintenant convaincu que la formule mise en place depuis le début de l'année est viable sur du long terme. Dès lors, il vous remercie d'accepter la demande de crédit soumise ce soir.

Le président ouvre la discussion générale.

M. Jean-Paul Christen (PLR) rappelle que lors de la présentation des comptes 2015, une réserve avait déjà été comptabilisée pour pallier les pertes de l'établissement de La Fourchette. La somme de fr. 50'000.- mise en compte n'a résolument pas été suffisante pour pallier cette liquidation. C'est près de fr. 106'000.- qui seront nécessaires pour effacer l'ardoise, qui a déjà été effacée à plusieurs reprises.

Fr. 42'000.- de vacances, de congé et d'heures supplémentaires représentent quand même 75% du crédit demandé ce soir. Ce point a suscité quelques interrogations auprès de son groupe. Une employée communale qui ne prend pas de vacances pendant près de trois ans, n'est-ce pas digne d'une république bananière... ? Pourquoi des mesures n'ont pas été prises pour éviter ce cas de figure et pourquoi rien n'a été vu auparavant ?

600 heures supplémentaires ainsi que 70 jours de congé non pris représentent environ 1'200 heures, ce qui représente un bon 60% de taux d'occupation. N'aurait-il pas fallu engager une employée pour seconder Mme Struchen et ainsi donner la chance à un chômeur d'occuper et d'être réinséré dans la vie active ? Sans oublier le risque de burn-out de Mme Struchen.

Le groupe PLR demande au Conseil communal de fournir à la commission financière une prévision comptable avec un calendrier acceptable de cet établissement, ce qui évitera de faire les pompiers chaque année en éteignant des feux bien trop onéreux pour une collectivité publique.

Malgré tout, le PLR recommande d'accepter le crédit de fr. 55'883.- pour la liquidation de La Fourchette.

M. Gabriel Cimenti (PS) prend la parole en ces termes : *« Depuis sa création, le restaurant du Centre Sportif a malheureusement représenté un véritable gouffre financier. Les multiples problèmes qui se sont cumulés ou enchaînés ont nécessité d'étudier des solutions plus adaptées en repensant la gestion, voire le fonctionnement, de la structure. La première hypothèse – l'externalisation – n'ayant pas pu se concrétiser, le Centre sportif s'est désormais doté d'une structure beaucoup plus petite, qui semble adaptée à nos possibilités. Si les perspectives de ce fonctionnement semblent réjouissantes, nous nous interrogeons cependant sur de nombreux points qui entourent la demande de crédit qui nous est soumise ce soir.*

Avant tout, comment est-il possible que ces heures supplémentaires se soient accumulées et aient été reportées aussi longtemps sans avoir été payées ? Sans connaître les détails du contrat (mais en étudiant la CCNT), nous nous demandons également si la barrière de la légalité n'aurait pas été effleurée, au sujet du cumul annuel d'heures supplémentaires ou sur le versement du salaire à un taux de 125% ! Ce que nous ne pourrions évidemment tolérer.

Dans la même logique, n'aurait-il pas été plus approprié d'augmenter le taux d'engagement de la personne concernée, afin d'éviter d'augmenter le prix du salaire horaire, péjoré d'abord par le taux de rétribution des heures supplémentaires mais aussi par les conséquences d'un versement aussi retardé !?

Vous l'aurez compris, nous déplorons que les réponses à ces aspects de la question - plutôt basiques d'ailleurs - ne fussent pas présentes dans le rapport. Par ailleurs, dans la même volonté de « rigueur », nous aurions aimé connaître avec précision ce que couvre cette demande de crédit : si le montant des heures supplémentaires s'élève à fr. 42'000.-, nous ne savons pas ce que couvre les fr. 13'883.- restants !

Enfin, nous déplorons être mis dans une situation telle que celle-ci ! En effet, comment pourrions-nous, éthiquement, refuser cette demande de crédit ? Comment pourrions-nous refuser de payer un collaborateur de la commune ? Nous nous demandons donc pourquoi cet aspect de la question du restaurant du Centre sportif n'a pas été résolu plus tôt, c'est-à-dire lors des nombreuses demandes de crédit qui y ont été liées jusqu'ici !

En conclusion, nous sommes très déçus de ce rapport, de la qualité de son contenu et de la situation qui l'a généré. Espérant que les réponses aux nombreuses questions qui entourent ce dossier seront satisfaisantes, je peux d'ores et déjà annoncer que plusieurs élus socialistes s'abstiendront, même si, éthiquement, nous n'avons malheureusement qu'un seul autre choix : celui du OUI ! »

M. Thierry Ray (Les Verts) s'exprime également : *« En 5 ans, la commune aura renfloué le Centre sportif par une somme vertigineuse et atteignant le montant de fr. 800'000.-. Lors du dernier crédit voté par cet hémicycle, nous avons alors indiqué que nous n'entrerions plus en matière sur une quelconque demande de cet ordre.*

Il est donc très désagréable d'être saisi ce soir d'un crédit de liquidation du restaurant dont la majorité représente des heures supplémentaires dues par la commune à une ancienne employée.

Le groupe des Verts est surpris et étonné qu'une situation pareille puisse se produire. Accumuler 600 heures supplémentaires et 70 jours de vacances, qui plus est, dans un contexte de non-rentabilité, nous paraît pour le moins curieux. Il va de soi que nous ne reprochons rien à l'ex-

collaboratrice concernée à qui il a été demandé, à l'époque, d'effectuer ces heures (nous la remercions d'ailleurs pour sa patience). Notre étonnement se porte bel et bien sur les différents responsables qui auraient dû réagir beaucoup plus tôt dans le suivi de ce dossier.

De plus, comment se fait-il que cette situation n'arrive au grand jour que maintenant alors que ladite ex-collaboratrice ne travaille plus depuis 9 mois ?

Nous espérons vivement que la nouvelle organisation en place depuis le mois de février de cette année arrive à l'équilibre financier et surtout satisfasse la clientèle.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le groupe des Verts accepte le crédit de fr. 55'883.-, mais vous l'avez compris, pas de gaité de cœur ».

M. Philippe Vaucher (POP) prend la parole à son tour : *« Il va sans dire que le crédit présenté ne nous réjouit pas. Mais nous ne pouvons pas le refuser, les arriérés de salaires notamment devant être payés.*

Nous espérons que la solution actuelle qui semble donner satisfaction aux utilisateurs permettra de ne plus être confronté à de tels crédits et dégagera même un bénéfice.

C'est pourquoi, nous entrerons en matière et accepterons sans enthousiasme le crédit proposé par le Conseil communal. »

M. Niels Rosselet-Christ (UDC) indique que son groupe a pris bonne note du rapport exposé par le Conseil communal. Il en ressort cependant plusieurs points que l'UDC ne saurait accepter les yeux fermés.

Tout d'abord, le rapport fait état d'un solde de 600 heures supplémentaires à payer à Mme Struchen avec plus d'une année de retard pratiquement, pour un montant de fr. 42'000.-. Comment peut-on avoir la garantie de la véracité des informations sur le nombre d'heures supplémentaires restantes ?

De plus, pourquoi cette compensation arrive-t-elle avec un tel retard ? Nous déplorons, une fois de plus, la gestion calamiteuse de ce restaurant jusqu'à sa liquidation. L'UDC tient à rappeler au Conseil communal que c'est de l'argent des contribuables de la commune dont nous parlons.

Par ailleurs, aucune information n'a été transmise sur ce qu'est devenu le matériel de cuisine, dont de nombreux accessoires étaient neufs ou quasiment neufs, du restaurant La Fourchette. Un inventaire a-t-il été dressé, comme cela se fait pour toute entreprise privée ?

Si oui, le Conseil général peut-il en prendre connaissance ? Une vente desdits accessoires a-t-elle été organisée ? Si oui, quel bénéfice la commune en a-t-elle tiré afin que nous puissions avoir une idée de la mesure avec laquelle cette vente aura amortie le gouffre financier de cette affaire. Il demande fermement au Conseil communal d'agir avec plus de transparence.

Beaucoup de questions, beaucoup de zones d'ombres et une fois encore, les contribuables passent à la caisse. Le groupe UDC ne saurait tolérer et ne saurait guère accepter de jouer ainsi avec les deniers publics.

Fort des éléments exposés ci-avant, le groupe UDC refusera la demande de crédit du Conseil communal ainsi que l'entrée en matière. Quant aux prévisions optimistes au sujet du nouveau concept pour le Centre sportif, « un tiens vaut mieux deux tu l'auras ».

Mme Brunner (cc) revient sur les différentes questions. Elle répond au groupe PLR que le droit aux vacances est de 35 jours par année, donc loin des 20 à 25 jours de la fonction publique. S'y rajoutent 15 jours fériés et puis deux jours de congé par semaine. Donc en prenant 20 jours, Mme Struchen en accumule 15. Année après année, elle est arrivée à un solde de vacances de 47 jours, ceci sur 5 ans d'activités, c'est cela qui se cumule. On ne peut donc pas dire qu'elle n'a pas pris de vacances.

En ce qui concerne un échéancier à fournir à la CGF, cela sera débattu au niveau du Conseil communal.

Elle répond au groupe PS que, pour pouvoir payer des heures supplémentaires au fur et à mesure qu'elles se produisent, il doit y avoir du bénéfice d'exploitation. Or, cette substance financière nécessaire pour payer ces heures n'existait pas. En 2012, quelques heures supplémentaires réalisées ont pu être payées dans le cadre de la piscine des Combes car il y avait des comptabilités séparées, mais au niveau du restaurant de La Fourchette, cela n'a pas été possible. Alors effectivement, peut-être aurait-il fallu faire des provisions et vous en informer, mais la situation s'est accumulée sur 5 ans.

Quant à augmenter le taux d'activité, Mme Struchen était déjà à 100%, il était donc impossible de le faire. Cette dernière effectuait des activités de gérance, de facturation, d'appels d'offres et de gestion administrative. Engager une sommelière aurait engendré encore une dépense de salaire supplémentaire sans pouvoir dégager du temps libre pour Mme Struchen, qui effectuait une grande partie du travail administratif de La Fourchette.

En ce qui concerne les fr. 13'000.- restants, c'est le compte de pertes et profits avec des charges qui sont constituées par les achats de marchandises, les charges salariales de l'ensemble du personnel, les charges administratives, le loyer, l'eau, l'électricité, etc. Ceci est contrebalancé avec les produits qui sont constitués par les ventes de marchandises et hormis la prestation à Mme Struchen, on arriverait à une perte de fr. 13'000.- sur cet exercice, sur le solde du bilan en 2016.

Pour la question des Verts, durant 3-4 mois l'Exécutif a essayé de trouver un terrain d'entente avec Mme Struchen concernant ses décomptes et finalement, n'en trouvant pas, il a estimé que cela dépassait sa compétence et donc, par souci de transparence, a décidé de présenter ce rapport plutôt que de mettre en vente des marchandises ou autre afin de compenser la différence avec ces fr. 55'000.- qui sont présentés ce soir.

Pour répondre finalement à l'UDC, un inventaire très détaillé du matériel de cuisine a été effectué en février. Des ventes ont été réalisées, mais ce matériel n'est pas neuf, la plupart des appareils ont quinze ans d'âge, ce qui est déjà très ancien pour du matériel professionnel de restauration. Le maintien de La Fourchette aurait nécessité de nombreux changements d'appareils, notamment, lave-vaisselle, four, etc.

M. Rosselet-Christ (UDC) remercie Mme Brunner pour ces précisions. Il n'a pas eu réponse à sa question concernant l'inventaire que cette dernière a signifié être établi, est-ce que le Conseil général peut en prendre connaissance ? Il tient également à rappeler que ces nombreuses heures supplémentaires ont été accumulées sur 5 ans, pourquoi ne pas avoir anticipé ? Dans le secteur privé, les patrons et les syndicats prennent des mesures avant d'attendre 5 ans. La compensation de la perte de ces fr. 55'883.-, une fois de plus si comparé avec le secteur privé, tout patron responsable devrait renoncer à une partie de son salaire pour payer ses employés. Est-ce que le Conseil communal ne pourrait pas plutôt utiliser une solution allant dans ce sens plutôt que de demander encore aux contribuables de combler la perte liée à sa gestion déplorable de l'affaire ?

Mme Brunner (cc) confirme que l'inventaire sera mis à disposition de la CGF.

M. Cimenti (PS) demande si, au-delà de la CCNT, il n'aurait pas été possible de payer ces heures supplémentaires en les incluant dans les demandes de crédit réalisées annuellement pour les restaurants. Ceci pour éviter cette situation difficile pour l'employée et en sachant que ce problème allait perdurer jusqu'à la démission ou au renvoi de la personne. Il serait peut-être bon que le Législatif soit au courant que ce gouffre financier cachait quelques autres petits détails.

Mme Brunner (cc) atteste qu'effectivement, les heures supplémentaires peuvent se payer en cours de contrat, mais ce n'est pas le cas pour les vacances, jours fériés et congés. Il aurait fallu introduire un montant pour les heures supplémentaires mais cela aurait peut-être encore encouragé l'employé à en faire encore plus en se disant « bingo, j'ai un 14^{ème} salaire avec mes heures supplémentaires », donc il ne s'agit pas non plus d'un très bon signal.

La parole n'étant plus demandée, le président invite l'Assemblée à passer au vote concernant l'entrée en matière puisqu'elle est contestée. **Elle est acceptée par 27 OUI contre 8 NON et 0 abstention.**

Le président passe à l'examen de détail de l'arrêté puis au vote d'ensemble. **C'est par 25 OUI, 5 NON et 5 absentions que le Conseil général accepte le crédit de fr. 55'883.- pour couvrir la perte de liquidation du restaurant La Fourchette,** tel que présenté par le Conseil communal.

6. CREDIT DE FR. 811'000.- POUR L'ACQUISITION DE L'ARTICLE 2702 DU CADASTRE DE FLEURIER

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère du territoire, des sports et de la culture (DTSC).

M. Christian Mermet (cc) indique que cette demande de crédit fait suite à la demande déjà présentée pour l'achat de l'autre parcelle. Il rappelle ce qui avait déjà été mentionné lors de cette précédente demande de crédit, pour situer un peu le contexte du développement urbain et du construit dans le Val-de-Travers. Il faut savoir qu'actuellement à Val-de-Travers, il y a deux problématiques assez complexes qui reviendront prochainement : d'une part, l'ordonnance fédérale sur l'espace réservé aux cours d'eau. Aujourd'hui, des études approfondies ont été menées pour déterminer les cours d'eau et 43 ont été identifiés au Val-de-Travers. La largeur que chacun doit avoir et l'espace réservé autour de chacun des cours d'eau en fonction de son importance (taille, cours d'eau régulier) ont été déterminés. Il reste encore des questions qui devront être tranchées afin de savoir quelles sont les zones qui sont densément urbanisées et celles qui ne le sont pas, puisque dans les zones densément urbanisées, il n'y a pas d'espace réservé aux cours d'eau. Les constructions peuvent venir en bordure de cours d'eau.

La deuxième question qui devra être tranchée et qui est assez complexe, c'est que maintenant la valeur théorique de l'espace dédiée aux cours d'eau est déterminée, il va falloir définir leur assiette. Si elle est au milieu du cours d'eau, si elle peut être déplacer à droite ou à gauche. Ces éléments peuvent paraître théoriques et anodins mais vu l'importance des cours d'eau au Val-de-Travers, ils ont une importance gigantesque sur les surfaces disponibles à la construction. Ces éléments font partie des réflexions qui habitent toutes nos réflexions par rapport au développement du bâti.

Un deuxième élément devra être traduit « in fine » dans un plan d'aménagement local déterminant les surfaces qui sont effectivement consacrées à la construction. C'est la mise en application de la révision de la LAT, votée tout récemment, qui prévoit que, dans chaque canton et dans chaque région, il doit y avoir des espaces disponibles pour les constructions à venir les quinze prochaines années. La LAT prévoit un outil, assez rudimentaire au départ, qui peut être aménagé. Le rudimentaire postule que l'on doit regarder quelle est la croissance de la population des quinze dernières années et pouvoir accepter la même croissance de population pour les quinze prochaines. Quand cet exercice a été fait à Val-de-Travers, la conclusion était que la croissance de population à Val-de-Travers pour les quinze prochaines années, en prenant seulement les chiffres de l'OFS de la population, avait un potentiel de moins 250 habitants. C'est-à-dire que théoriquement, on n'aurait pas dû avoir de surfaces constructibles disponibles à Val-de-Travers, ce qui, bien sûr, n'est absolument pas possible. Alors, ces éléments ont été retravaillés. Le nombre d'emplois, qui a évolué ces dernières années, a été introduit dans les chiffres. On a quelque part encore réussi à négocier pour influencer ces chiffres, de manière à ce qu'il y ait un potentiel de croissance de population qui soit proche de 1% à Val-de-Travers. Ceci est le contexte général sur la croissance de la population au Val-de-Travers.

Pour les projets qui occupent le Conseil communal, en dehors de celui évoqué ce soir, plusieurs projets sont en route ou ont déjà abouti. Le plan de quartier de Surville à Buttes, qui lui est en fonction avec une villa construite, une autre en construction et une troisième réservée. Le Conseil communal a prévu de faire de la promotion car, au départ, il avait été décidé qu'il fallait mettre à disposition des terrains et que cela allait se faire naturellement.

Manifestement, cela nécessite davantage de promotion, il faut se mettre dans la peau d'un promoteur immobilier pour vendre ces parcelles. Pour rappel, le prix est déjà fixé par le Législatif à fr. 120.- / m² pour l'habitat individuel.

Autre projet important à Couvet, Le Pontet, que le Conseil général a validé tout récemment. Aujourd'hui, cette zone est constructible. Dans la zone juste à côté, qui s'appelle le « Clos-Guyenet », deux immeubles sont en construction : un pratiquement achevé et un deuxième en cours de construction. Sur la partie qui appartient à la commune, le « Clos-Guyenet », il y a des projets de réalisation d'appartements avec prestations pour les personnes âgées. Il y a un premier immeuble dont le permis de construire devrait être déposé cet automne pour créer 24 appartements pour personnes âgées. Il y a aussi un projet qui prévoit un deuxième immeuble dans cette même zone avec des logements locatifs. Cela se fait dans le cadre annoncé dans le programme de législature, au travers de coopératives. Il est important d'avoir dans le paysage de Val-de-Travers cette présence de coopératives car c'est un élément qui apporte une certaine stabilité dans le coût des loyers et qui permet de rendre un peu plus visible et plus lisible le marché immobilier.

Le troisième élément à Couvet, les parcelles au « Bois-de-Pin », une parcelle en zone mixte. Aujourd'hui, il existe un projet de plan de quartier. Le Conseil communal ne souhaite pas le développer tout de suite car il y a déjà le « Clos-Guyenet » dans ce village et d'autres projets privés relativement importants, donc celui-ci est en attente. Il sera développé en fonction de la demande. Il y a aussi un projet à Môtiers qui s'appelle « Plaine-Fin », qui avait été bloqué par des oppositions dans la phase de consultation, notamment à cause de problèmes liés à l'évacuation des eaux. Ces derniers ont été identifiés et traités. Les travaux sont en cours, le processus va reprendre et ce projet va revenir prochainement. L'idée est de pouvoir le mettre en construction dans des délais relativement courts.

Au niveau institutionnel, les choses sont assez claires, mais les délais sont plus complexes car ils dépendent notamment d'oppositions et de leur délai de traitement. Ce sont les éléments principaux des projets immobiliers à Val-de-Travers et dans le précédent rapport, toute une évaluation avait été faite concernant les prix connus dans nos différents villages.

Pour la demande de crédit qui nous occupe aujourd'hui, il s'agit en fait du deuxième volet d'une première demande de 2014. L'autre parcelle, qui n'était pas en mains communales, avait été achetée et l'hoirie qui possède la parcelle qui nous occupe aujourd'hui, n'avait pas souhaité vendre à la commune, car elle pensait pouvoir participer au projet. Finalement, en réfléchissant à la perspective de devoir investir et à la durée du processus, l'hoirie a souhaité nous proposer la vente de cette parcelle au même prix que le prix qui avait été proposé à l'autre hoirie, c'est-à-dire fr. 100.- / m². Il s'agit d'une parcelle de 7'831 m². Comme la dernière fois, un calcul assez détaillé des prix possibles a été réalisé, en partant du principe que le prix des terrains constructibles pour l'habitat individuel à Fleurier pouvait raisonnablement être fixé à fr. 180.- / m² pour les parties à vendre. On a donc postulé que, pour ce prix de vente des parcelles construites, en enlevant environ 10% pour les routes, 10% pour les espaces publics, il y a encore une petite partie qui doit être associée à la parcelle du stand de tir, comme le Conseil général avait décidé de vendre le stand de tir. A ce moment, nous avons décidé de vendre à peu près 1'500 m² autour du stand de tir actuel, qui est en phase de finitions de réalisation. Une petite parcelle doit être vendue en fonction de la géographie qui sera déterminée pour le plan de quartier de la Binrée. Ce plan de quartier a été estimé à un prix moyen de fr. 147.- / m², en tenant compte de l'entier de la surface qui est de 19'950 m² et en prenant tous les prix de ce qui doit être fait (le plan de quartier, les équipements) et de voir les surfaces qui peuvent être vendues, car elles ne peuvent pas toutes l'être, on arrive à un prix d'achat pour le terrain brut environ fr. 100.80 / m².

Pour le plan de quartier, le processus est aujourd'hui lancé et en cours d'étude. Des choix doivent être faits par le Conseil communal mais il y a aussi déjà eu des consultations, des éléments présentés à la commission de l'urbanisme. D'autres éléments doivent encore venir. Une note complémentaire a déjà été lancée pour la circulation dans le village de Fleurier, car cela sera une des inquiétudes par rapport à ce plan de quartier, inquiétudes de gestion et de circulation autour de ce quartier à créer.

On arrive finalement au projet tel qu'il est là, c'est-à-dire, l'achat des parcelles auxquelles il faut ajouter le prix des lods, soit les impôts, un divers de fr. 20'000.- et un crédit de fr. 811'000.-.

Le président donne la parole aux différents groupes.

M. Quentin Di Meo (PLR) prend la parole en ces termes : « *La Binrée à Fleurier, projet important, peut-être même essentiel pour le développement démographique de Val-de-Travers. Projet qui doit être réalisé sur la totalité du site et être piloté par la commune. En bref, demande de crédit qui est soutenu par le groupe PLR.*

Ce même groupe qui sera très attentif lors de l'élaboration du plan de quartier, ceci afin d'offrir aux acheteurs potentiels une attractivité tant en terme de prix que de souplesse architecturale, ce dernier élément ayant peut-être fait cruellement défaut dans le controversé dossier de Surville à Buttes.

Il s'agira dès lors de proposer une solution qui véritablement attire le futur propriétaire par une offre alléchante tant en terme de circulation que d'aménagement d'espaces communs et de variabilité architecturale. En effet, il ne s'agit en aucun cas de reproduire l'effet Surville avec un investissement conséquent et de n'avoir aujourd'hui qu'une parcelle bâtie sur une première phase qui permet la construction de 7 villas. A quand la deuxième phase... Ne s'agirait-il pas, après deux ans d'inactivité, d'étudier les raisons de cet état de fait ? Les contraintes du plan de quartier ne sont-elles pas un frein pour l'acquéreur potentiel ? La promotion du quartier est-elle adaptée et suffisante, pour autant qu'elle existe ? L'externalisation de cette promotion serait-elle pertinente ?

Après cette parenthèse, que nous ne considérons pas anecdotique, au sujet de Surville, le groupe PLR souhaite être régulièrement informé de l'état d'avancement du plan de quartier La Binrée et des options stratégiques envisagées dans le futur. »

M. Loris Vuilliomenet (PS) s'exprime à son tour : « *Le groupe socialiste se réjouit de ce projet d'acquisition, qu'il soutiendra sans retenue. Toutefois, ce crédit appelle de notre part plusieurs observations.*

Nous tenons à rappeler que Val-de-Travers a besoin de se développer d'un point de vue démographique. La population de notre commune augmente moins vite que celle du Canton et elle reste marquée par un revenu moyen plus faible qu'ailleurs. Une hausse de la population nous semble nécessaire pour maintenir notre qualité de vie actuelle.

Mais pour que la population augmente, il faut qu'elle puisse trouver des logements et par conséquent que ces logements soient adaptés aux besoins du marché. Nous invitons dès lors le Conseil communal à retenir le projet le plus pertinent possible, tout en rappelant que cette parcelle se situe dans une zone forte densité qu'il conviendra de respecter.

Nous invitons également le Conseil communal à se donner les moyens d'assurer le développement des projets immobiliers, d'un point de vue de la promotion notamment, qu'il s'agisse de futurs promoteurs comme sur le quartier de la Binrée, mais aussi de particuliers comme dans le cadre de Surville, à Buttes.

Pour conclure, nous sommes convaincus que la commune a un rôle à jouer en matière immobilière, en facilitant les projets d'envergure comme celui qui pourra être lancé avec ce nouveau crédit. Nous sommes toutefois conscients que de tels projets doivent emprunter des chemins difficiles, parsemés d'embûches, à commencer par de potentielles oppositions. Nous espérons dès lors que le Conseil communal parviendra à avancer rapidement et efficacement dans ce dossier avec l'ensemble des acteurs et partenaires concernés. »

M. Jean-Paul Chédel (UDC) indique qu'après lecture du rapport sur l'achat du bien fondé 2702, son groupe accepte l'entrée en matière et l'achat de terrain. Cet achat a du sens pour maîtriser le développement du quartier. Cependant, les trois dernières lignes du paragraphe 1 l'interpellent : il souhaiterait avoir des précisions sur le processus participatif et sur la mobilité de l'entier du village de Fleurier en zone 30 km/h. Quel est le groupe qui planche sur le sujet ? Sera-t-il étendu aux autres villages ? Si oui, pour quels motifs ? Quand pourra-t-on voir ce projet ? Cela ne va-t-il pas à l'encontre du développement de la démographie ?

Marie-France Vaucher (Les Verts) s'exprime également : « Le crédit qui est sollicité ce soir permet de concrétiser un nouveau projet qui, nous l'espérons, va permettre d'attirer de nouveaux habitants dans notre Vallon. Nous l'avons bien compris, le crédit soumis au Conseil général vise à acheter du terrain, terrain sur lequel un plan de quartier sera développé... et que ce plan de quartier est de la compétence du Conseil communal. A ce stade, il nous paraît quand même souhaitable de faire part de nos quelques considérations.

Tout d'abord, Fleurier est, qu'on le veuille ou non, un village très prisé. A l'heure où l'office cantonal du logement sort ses statistiques, on peut relever que la situation des logements vacants se péjore depuis une année dans notre commune. Nous n'avons plus qu'un pourcent de taux de vacance par rapport au parc immobilier global (en 2015, il était de 1,36%). A noter aussi que les « oiseaux rares » sont des appartements de 4 pièces et plus. Et donc, pour les Verts, même si la zone est située en faible densité, une densification maximale doit être visée à la Binrée.

Nous sommes également très sensibles au volet du développement durable, élément mentionné dans le rapport du Conseil communal. Lors de l'élaboration du plan de quartier, nous invitons l'Exécutif à explorer sérieusement la piste de quartier durable qui fait d'ailleurs l'objet d'une fiche spécifique au plan directeur cantonal. Un quartier durable se distingue par une haute qualité de vie environnementale, mais également une durabilité économique et un bien-être social et culturel. La mise en œuvre de la durabilité environnementale peut concerner différents aspects, tels que l'autonomie énergétique du quartier, la construction de garages collectifs plutôt que des emplacements privés au pied de chaque habitation ou encore le recyclage de l'eau de pluie. Un soin particulier est aussi porté pour construire ou améliorer un réseau sécurisé pour les mobilités douces. Et détail non négligeable : les quartiers durables peuvent bénéficier d'un bonus d'utilisation au sol de l'ordre de 10 à 20%. A l'heure de la LAT, nous pensons que cette marge de manœuvre est à considérer avec tout l'égard nécessaire.

Notre groupe acceptera donc le crédit qui nous est soumis et dont le montant d'achat permettra de pratiquer un prix de vente raisonnable pour un terrain de cette qualité. »

M. Philippe Vaucher (POP) prend la parole à son tour : « Le crédit présenté par le Conseil communal nous semble pleinement justifié pour permettre le développement de notre commune en y attirant de nouveaux habitants et en permettant à nos jeunes de s'y installer. Il s'inscrit dans la continuité de la politique démographique volontariste de Val-de-Travers. Par conséquent, nous entrerons en matière et accepterons le crédit présenté. »

M. Mermet (cc) remercie l'accueil favorable réservé à ce crédit.

Il répond au groupe PLR que le but est d'offrir des logements accessibles. Il est vrai que les villas à fr. 1'000'000.- ne sont pas très accessibles pour un accueil massif de nouveaux habitants et il faut être attentif à cela. Ces éléments passent par une certaine notification, car un terrain engendre un certain coût mais il est prévu de conduire une étude avec les acteurs immobiliers pour essayer de déterminer quelles sont les attentes, d'une part des promoteurs pour construire, mais surtout des clients par rapport à ce qu'il faut favoriser et construire comme logement. Ceci est un élément déjà intégré dans les réflexions des plans de quartier. Ils ne sont pas aboutis mais seront présentés et feront partie du projet. Par rapport à la souplesse, le choix que ce plan de quartier de la Binrée soit le plus soft possible par rapport à la dimension architecturale, de manière à avoir une certaine souplesse, mais d'être plutôt dirigé sur des problématiques de gestion, de circulation, de densité, sans être trop directif dans le côté architectural.

La dimension de circulation est une question qui revient dans plusieurs groupes. Il faut savoir que des études ont été lancées dans tous les villages, notamment pour savoir s'il était pertinent de mettre en zone 30 les villages et quelles parties de ces villages. Ces questions sont en réflexion et la commission de l'urbanisme sera de toute façon intégrée à ces éléments qui reviendront au Conseil général quand elle sera en phase de demande de crédit. Les questions sont assez complexes car entre la volonté de fluidité et les inquiétudes par rapport aux voisins, il y a un équilibre assez délicat à trouver. C'est dans ce cadre difficile qu'il est prévu d'avoir un processus participatif avec les gens concernés par les constructions de ce quartier, notamment les riverains,

de manière assez large. L'idée est de pouvoir intégrer à la réflexion la sensibilité et les retours des gens sur le terrain et pas seulement des experts extérieurs de la volonté politique.

Plusieurs groupes ont relevé la problématique de Surville où le démarrage des constructions est plus lent que prévu. Un programme est en train d'être monté, notamment pour avoir une promotion interne à la commune, mais la question d'avoir des promotions externes pourrait se poser. Dans ce cas, il faudra aussi définir le financement, car le prix étant fixé par le Législatif, il faudrait y inclure des éléments supplémentaires par rapport à la promotion.

Par rapport aux Verts, concernant le quartier durable, c'est une question qui occupe également le Conseil communal. Il rappelle que le quartier de « Plaine-Fin » à Môtiers est clairement orienté dans cette direction. Pour le quartier de Fleurier, cela n'a pas été identifié comme un quartier durable. Tous les éléments dans le cadre du plan de quartier devraient répondre aux normes qui sont celles d'un quartier durable, puisque la fiche a été rédigée avant les législations actuelles. Un plan de quartier standard correspond aux attentes de la fiche qui a été rédigée, il y a quelques années.

Une petite remarque en forme de boutade : La disponibilité d'appartements baisse à Val-de-Travers, cela va donc aider à convaincre les investisseurs à construire. Il se construit pas mal d'immeubles aujourd'hui et cette baisse est le premier élément significatif du fait que la population revient habiter au Val-de-Travers. Il faut maintenant réussir à convaincre les investisseurs et les partenaires du domaine immobilier qui puissent investir pour les nouveaux habitants que nous comptons accueillir.

M. Chédel (UDC) demande si la réflexion des zones 30 concerne tous les villages ou uniquement Fleurier.

M. Mermet (cc) répond que le projet des zones 30 recouvre la totalité des villages de Val-de-Travers. Cela ne veut pas dire que tous vont être mis en zone 30 mais cette question est posée et on essaie de savoir si cela est pertinent, où et comment cela doit être fait.

M. Chédel (UDC) s'interroge sur l'impact que ces zones 30 pourraient avoir sur la démographie.

M. Mermet (cc) indique que cela est plus complexe. La question est de savoir où est-ce qu'on roule à 30km/h et où ce n'est pas le cas. Typiquement, réfléchir aux zones 30 veut dire que les zones urbaines doivent être accueillantes pour les piétons, les commerces, pour la vie villageoise et qu'il y a des axes qui permettent de les traverser. Il faut pouvoir identifier clairement ce qui est un axe et ce qui n'en est pas, de manière à avoir une qualité de vie plus importante dans les zones résidentielles et commerciales.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, le président passe à l'examen de détail de l'arrêté puis au vote d'ensemble. **C'est à l'unanimité que le Conseil général accepte le crédit de fr. 811'000.- pour l'acquisition de l'article 2702 du cadastre de Fleurier**, tel que présenté par le Conseil communal.

7. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Situation de la crèche communale

Mme Brunner (cc) prend la parole en ces termes : *« En lien avec la question du groupe socialiste sur la gestion des enfants dont la fréquentation est irrégulière, le Conseil communal souhaite vous faire part de différentes informations relatives à la crèche communale.*

Pour rappel, elle est située sur trois sites et offre 122 places, réparties pour moitié pour les enfants de 0-4 ans (préscolaire) et pour moitié pour les enfants de 4 à 12 ans (parascolaire), permettant ainsi à plus de 250 enfants d'être accueillis entre 1 et 5 jours par semaine.

Rappelons qu'en 2014, le nombre de places a augmenté de manière assez importante : 20 nouvelles places à Fleurier en installant les locaux à la rue du Temple 7 et par la reprise de 22 places à Môtiers qui étaient jusqu'alors en gestion privée.

En juin 2016, notre directrice de crèche, qui avait repris la direction générale des sites de Fleurier et Couvet au 1^{er} août 2012, puis celle de Môtiers au 1^{er} janvier 2014, a donné sa démission, souhaitant réorienter sa carrière en enseignant à l'école Pierre Coullery à La Chaux-de-Fonds, soit l'école qui forme les ASE et les ES. Alors que sa démission devait intervenir fin août 2016, elle a été en incapacité de travail à compter du 10 juillet 2016. En parallèle, la référente du site de Fleurier, une éducatrice en place à un taux d'activité de 60%, qui a été en congé maternité jusqu'en janvier de cette année, a fait part au DJE de sa décision de renoncer à son poste de référente avec effet immédiat ceci le 13 juillet 2016. J'ai requis de cette collaboratrice qu'elle poursuive sa mission jusqu'à ce que le poste puisse être repourvu.

Au cours de ces dernières semaines, les cahiers des charges du poste de directeur/trice ainsi que celui de référente de site ont été revus. Les postes suivants ont été mis au concours :

Directeur/trice : les dossiers de candidatures ont été examinés et les auditions vont commencer à la mi-octobre. Le processus de recrutement devrait se terminer en novembre pour une entrée en fonction qui sera déterminé par la résiliation du contrat de la personne engagée, soit en principe en février ou mars prochain.

Référente de site de Fleurier : le poste a été également mis au concours et a pu être repourvu à l'interne. Ainsi, à compter du 1^{er} octobre prochain, c'est Mme Tania Bertschinger, ES, qui est en poste à Môtiers depuis plusieurs années qui va devenir référente de site à Fleurier.

Depuis août dernier, le Conseil communal a pris différentes mesures pour pallier la vacance du poste de direction : une collaboratrice administrative a été engagé à 50% sous forme de mandat de durée limitée de 5 mois : elle est appelée à assurer la gestion administrative de la crèche communale, en lien étroit avec le dicastère et les référentes de site en particulier en ce qui concerne la gestion des horaires du personnel, les commandes de repas, marchandises diverses, le contrôle des jours de présence enfant, le respect des normes sanitaires, etc.

Afin que les référentes de site puissent disposer du temps nécessaire pour exécuter leurs tâches éducatives (contacts avec les parents, nouvelles inscriptions, intégration des bébés, respect des normes légales de l'OAEF, organisation de la journée enfants), une jeune ASE, qui vient de terminer son apprentissage chez nous, a été engagée à 80% durant 5 mois également et renforce ainsi le personnel sur le terrain.

En outre, nous avons mandaté ce printemps une spécialiste en ressources humaines et coaching pour mener une analyse du fonctionnement de nos trois sites. Un compte-rendu a été fait au Conseil communal fin mai puis au personnel de la crèche mi-juin 2016. Il porte sur l'organisation, la communication, les infrastructures, l'ambiance de travail, la formation, la motivation. Des mesures à court, moyen et long termes sont proposées. En particulier, il ressort de cette analyse la nécessité d'harmoniser les pratiques administratives et de fonctionnement des trois sites, d'instituer les éléments organisationnels qui fonctionnent bien d'un site sur les deux autres, etc.

Quelques mesures organisationnelles d'ordre administratif et pratique se mettent en place actuellement. Les mesures plus structurelles d'harmonisation des pratiques sur les trois sites seront prises en accord avec la nouvelle direction qui sera en place début 2017, étant entendu que la direction doit s'approprier le projet pour pouvoir le mettre en place, en collaboration avec les référentes de site.

Depuis ces dernières semaines, tant moi-même que le secrétaire général du dicastère consacrons plus de temps qu'habituellement à la crèche, en traitant en ligne directe les questions que les référentes de site traitaient usuellement avec la directrice et en les rencontrant à quinzaine pour traiter des affaires courantes.

Dans le prolongement de ces informations d'ordre général, je me permets de traiter plus particulièrement des points évoqués dans la question posée par le groupe socialiste à propos des enfants qui fréquentent la crèche de manière irrégulière :

Le problème qui s'est posé concerne 4 familles, soit 6 enfants sur les quelques 250 qui fréquentent notre structure ; il concerne Fleurier uniquement, les autres sites n'ayant pas eu la même problématique.

Les enfants dits en fréquentation irrégulière viennent sur le site toute l'année au même pourcentage (par ex 3 jours par semaine) mais les jours de la semaine ne peuvent être définis de manière fixe car ils dépendent des jours de travail des parents. Ainsi le parent remplit son cahier de besoin pour le mois suivant et le planning varie ainsi de mois en mois.

En février de chaque année, tous les parents dont les enfants sont en âge parascolaire, ainsi que ceux du préscolaire qui vont commencer l'école, doivent inscrire ou réinscrire leur enfant pour l'année scolaire suivante et faire part de leur besoin, ceci jusqu'à fin mars. En avril, la directrice a estimé que tous les enfants dits en fréquentation irrégulière pourraient être accueillis sur le site et leur a répondu que leur demande était acceptée. Lorsque toutes les demandes ont été enregistrées quelques semaines plus tard, nous avons constaté que nos 18 places ne permettaient pas d'accueillir tous les jours l'ensemble des enfants inscrits puisqu'on avait en particulier le mardi et le jeudi 22 à 23 enfants. Début juillet, la référente de site m'a indiqué qu'il était impossible d'accueillir autant d'enfants et m'a demandé si elle pouvait écrire aux parents des enfants en fréquentation irrégulière qu'il n'était pas possible de garantir une place sur le site en particulier les mardis et jeudis. A ce moment-là, j'ignorais qu'un courrier leur avait été adressé en avril et que son contenu leur confirmait que tout était en ordre. Il y a dès lors eu un problème de communication entre la directrice de crèche et la référente du site de Fleurier.

Lorsque ce problème m'a été signalé, début août, des contacts personnels ont alors été repris avec tous les parents et chaque situation a été examinée de manière individuelle. En parallèle, le dicastère a organisé la mise en place d'une salle supplémentaire dans l'école enfantine de Fleurier et d'un local servant de réfectoire pour les repas, de telle sorte que tous les enfants ont pu être accueillis dès la rentrée du 15 août, selon les besoins formulés par les parents.

Nous regrettons dès lors que des courriers contradictoires aient été envoyés par la direction de la crèche à quelques parents du site de Fleurier et suivons dès lors la situation de manière beaucoup plus directe. De même, le courrier du 5 juillet 2016, également envoyé par la direction de la crèche, aurait dû mentionner les coordonnées de l'accueil familial de jour (AFJ) qui gère le réseau des mamans de jours, mais sans aucune garantie que des places d'accueil soient disponibles sur Fleurier.

Nous veillons à ce que le règlement soit appliqué non seulement en accordant la priorité des enfants du cycle 1 qui sont moins autonomes que ceux du cycle 2 mais également en fonction des fratries et du taux réel d'activité professionnelle des parents.

Je vous signale que lorsque nous demandons à l'OAEF comment font les autres structures pour gérer les enfants en fréquentation irrégulière, la cheffe d'office répond que certaines crèches ou accueils parascolaires refusent ce type de demandes et que d'autres ne les acceptent que si des places libres et non occupées sont encore disponibles, ceci certains jours de la semaine seulement.

Dans la question posée par le groupe PS, il est demandé que des mesures soient mises en place pour que ce type de problème ne se reproduise pas. Je vous assure qu'actuellement, nous sommes déjà en discussion avec les référentes de site car nous savons déjà que le nombre d'enfants du préscolaire qui va commencer l'école à la rentrée d'août 2017 est plus important que celui des enfants du parascolaire (cycle 2) qui va quitter la structure. Nous devons dès lors examiner la situation site par site, mais je ne peux à ce jour pas donner de garanties pour la rentrée d'août 2017. Toutes les années, la situation est évaluée en fonction des demandes formulées, car la demande est plus importante que l'offre et toutes les années des parents reçoivent des réponses négatives ou restent sur liste d'attente car le nombre de places offertes n'est pas suffisant pour répondre à toutes les demandes. Les membres du Conseil général qui siégeaient lorsque le rapport du Conseil Communal pour augmenter les places d'accueil dans nos structures dès 2014 a été présenté, se rappellent que la création de nouvelles places a un coût qui n'est pas négligeable. Le Conseil communal est conscient des besoins des parents qui travaillent et est ouvert à la réflexion de favoriser la mise en place des structures privées ou de partenariat public-privé ».

Don de la Raiffeisen

M. Frédéric Mairy (cc) indique que la commune a conclu un partenariat avec la banque Raiffeisen dans le cadre de ses 75 ans. Elle souhaite contribuer à la rénovation d'un bien public accessible à tout le monde et le choix s'est porté sur les abris du Plat-de-Riau. Ces abris ont été récemment démontés et un nouvel abri va être construit. Il a été fait mention d'un don à hauteur de fr. 100'000.- de la part de la banque. Formellement, il ne s'agit pas d'un don, car si c'était un don, le Conseil général aurait été saisi pour dire s'il l'adoptait ou non. Dans l'esprit du Conseil communal, il s'agit plutôt d'un partenariat public-privé avec, de la part du public, l'apport de compétences et de main d'œuvre, d'un apport de bois également et de la part de la banque Raiffeisen, un apport d'un montant de fr. 100'000.- qui permettra d'avoir un abri neuf, beau et plus aéré que les précédents, qui pourra toujours convenir aux activités prévues. La construction va se faire tout prochainement et l'inauguration aura lieu au printemps de l'année prochaine.

8. MOTIONS, PROPOSITIONS ET PROJETS D'INITIATIVES COMMUNALES

Aucune motion, proposition, ni projet d'initiative communale n'est présenté par le Législatif.

9. RESOLUTIONS

Aucune résolution n'est présentée par le Conseil général.

10. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

A) INTERPELLATIONS

Aucune interpellation.

B) QUESTIONS

1. Question du groupe UDC **concernant l'arrivée massive attendue de migrants.**

« La situation actuelle en matière de migration sur le continent est critique. La Suisse n'est pas épargnée par le flux massif de migrants en provenance d'Afrique et du Moyen-Orient. Selon la clé de répartition de la Confédération, le Val-de-Travers doit s'attendre à l'arrivée imminente d'une vague de plus de 400 migrants, première d'une série qui s'annonce malheureusement longue... Le groupe UDC demande si la commune Val-de-Travers est préparée à cela et quels seront les coûts et les conséquences sécuritaires. »

M. Thierry Michel (cc) répond en ces termes : *« Selon les chiffres avancés par l'UDC, le Val-de-Travers devrait s'attendre à l'arrivée imminente d'une vague de plus de 400 migrants du Moyen-Orient ou d'Afrique, vu le contexte international. Le Conseil communal est surpris de ces chiffres car, si l'on applique la clé de répartition de la Confédération, telle qu'invoquée par l'UDC, cela correspondrait à 5'900 migrants pour le Canton de Neuchâtel et 245'000 pour l'ensemble de la Suisse, soit environ le quart du total des migrants pour l'ensemble du continent européen.*

Or, selon les chiffres fournis par le secrétariat d'état aux migrations (SEM) : il y a eu 40'000 arrivées en 2015 et, pour 2016, ce nombre a été revu à la baisse à 30'000. Cela correspond à 720 arrivées pour Neuchâtel et 49 pour notre commune.

Cela n'empêche pas que nous sommes fortement tributaires du contexte international. Pour rappel, l'accord intervenu entre la Turquie et l'Union européenne a entraîné la fermeture de la route des Balkans qui ne transite pas par la Suisse mais par l'Autriche, au profit de la route méditerranéenne via l'Italie, qui, elle, passe en revanche par la Suisse. Autre exemple, les accords de Schengen et Dublin, souvent décriés par une partie de l'échiquier politique, qui autorisent le renvoi des requérants dans le premier pays d'accueil Schengen, généralement l'Italie pour les personnes

arrivant en Suisse, ce qui limite grandement le nombre d'arrivées par rapport aux décennies précédentes.

30'000 personnes donc attendues en Suisse pour l'année 2016, nous sommes loin du record de 1999, qui avait vu l'arrivée de 105'000 personnes en moins de 12 mois, sans que cela n'entraîne l'effondrement du système suisse. Cela reste néanmoins un chiffre important qui doit nous préoccuper et qui nécessite en effet une certaine anticipation. Ainsi quelques éléments :

- ✓ Le Canton dispose d'un centre d'accueil à Couvet qui abrite à ce jour 77 personnes. Il s'agit principalement de familles. Tous les mineurs non accompagnés ont en principe été transférés sur le centre d'accueil à La Chaux-de-Fonds.
- ✓ 4 abris de PCi ont été ouverts à la fin de l'année 2015 dans le Canton, à La Chaux-de-Fonds, Marin, Bevaix et aux Hauts-Geneveys. Un 5^{ème} est en réserve aux Brenets.
- ✓ A l'exception de celui de La Chaux-de-Fonds, tous les abris PCi sont désormais fermés.
- ✓ 2 centres d'accueil, hors abris PCi, ont été ouverts : A Tête de Ran et au Val-de-Ruz, principalement pour les célibataires, et à La Ronde (Chaux-de-Fonds), principalement pour les mineurs non accompagnés.
- ✓ Ces ouvertures ont réduit de 20% le nombre de personnes au centre de Couvet.
- ✓ La Confédération va ouvrir un centre fédéral sur le site de Perreux, pouvant accueillir jusqu'à 480 personnes qui ont temporairement reçu le droit de rester sur territoire suisse. La présence de ce centre est importante car il en est aussi tenu compte dans la clé de répartition, ce qui signifie que plus de la moitié des personnes accueillies dans le canton, le seront sur le site de Perreux lorsque ce dernier aura ouvert.

Il est encore à noter que le centre de Perreux est entièrement géré et financé par la Confédération, y compris dans sa composante sécuritaire, et que le centre d'accueil de Couvet est entièrement géré et financé par le Canton, y compris dans son aspect sécuritaire. La commune ne participe donc pas au financement de l'accueil des migrants. Cela ne nous a pas empêchés de prendre des mesures pour faire face à une éventuelle arrivée imprévue de migrants :

- ✓ Depuis 2015 : mise en place d'un groupe de communication qui regroupe les riverains du centre de Couvet, la direction du centre ainsi que des représentants de la Police neuchâteloise (PONE) et de la commune. La prochaine réunion de ce groupe se déroulera fin octobre.
- ✓ Dès décembre 2015 : activation d'un organe de conduite qui regroupe quelques services communaux et des représentants de la PONE. Cet organe de conduite est lui-même en contact avec le Service des migrations. Je ne vous cache toutefois pas que cet organe ne s'est réuni qu'à deux reprises seulement. Vu le nombre d'arrivés, il est en effet au chômage technique depuis février, mais il est prêt à être activé très rapidement si nécessaire.

En résumé, la situation actuelle est stable, légèrement à la baisse, mais nous savons qu'elle peut évoluer rapidement et fortement, dans un sens comme dans l'autre, et nous restons dès lors attentifs pour la suite, raison pour laquelle, nous avons mis en place les organes nécessaires pour gérer une situation difficile le cas échéant. »

.....

2. Question du groupe UDC concernant l'information donnée par le CC quant au changement de sexe d'un enseignant du JJR.

« Dans une lettre datée du 8 août dernier, le Conseil communal, en la personne de Mme Chantal Brunner, informait les parents d'élèves du Collège secondaire Jean-Jacques Rousseau du changement de sexe d'un professeur de dessin agréé de longue date au sein dudit établissement. Si cette décision relève d'un choix personnel de cette personne que nous ne saurions juger, le groupe UDC s'interroge toutefois sur la façon dont l'information a été transmise aux parents d'élèves ainsi qu'aux élèves eux-mêmes : pourquoi le Conseil communal a-t-il attendu la veille de la rentrée scolaire pour en informer la population, alors qu'un tel changement se prépare plusieurs années en avance et que le Conseil communal devait donc en être inéluctablement informé ?

Par ailleurs, si un élève devait ne pas comprendre la décision de cette personne, qui prendra en charge les frais psychologiques de l'élève concerné, le Conseil communal ayant suggéré dans sa missive la mise à disposition des élèves de personnel compétent en la matière ? »

Mme Brunner (cc) répond en ces termes : « *Tout d'abord, et comme vous le relevez dans votre question, la décision prise par cette enseignante relève de la sphère privée ; il s'agit d'une démarche d'ordre personnel qui n'a pas d'incidences sur ses compétences pédagogiques et sa capacité à enseigner.*

La communication a été préparée en concertation avec le CAPPEP, soit le centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnels des établissements scolaires, qui dispose de professionnels pour apporter leur expérience en matière de prévention, d'accompagnement, de soutien et de conseils dans différentes situations en lien avec l'enseignement.

Quant au moment de la communication : la direction de l'école JJR et le dicastère ont été informés de la démarche de l'enseignante en mai 2016 seulement. Même si le changement de genre est en cours depuis plusieurs années, seuls les proches amis et la famille de la personne en étaient informés. Une fois la communication prête, nous avons tout d'abord envisagé de la diffuser au début des vacances mais nous avons constaté qu'à compter du 12 juillet, il n'y aurait plus personne ni à la direction du JJR, ni à la direction du DJE pour répondre aux éventuelles questions. Il a dès lors été décidé, d'entente avec le CAPPEP, le SEO et le service de communication du DEF, de la faire peu avant la rentrée.

Ce courrier mentionne différents services de professionnels auxquels les parents et ou les élèves en manque de réponse quant aux questions que peut soulever une telle décision. Ce sont des services gratuits.

Outre ces services, un espace d'écoute a été mis à disposition pour les enseignants d'une part, et pour les parents d'autre part. Très peu de personnes s'y sont rendues. Cette nouvelle n'a donc pas eu beaucoup d'écho.

J'ai eu 2 ou 3 réactions de parents au moment de la rentrée et une maman quelque peu offusquée de la démarche m'a recontactée quelques jours plus tard pour m'informer que finalement la rentrée scolaire de son enfant s'était très bien passée. Depuis lors, aucune réaction n'est parvenue au secrétariat ni au dicastère. »

3. Question du groupe UDC concernant les modalités de location accordées au Comptoir et au Carnavallon selon accords avec le CPF SA.

« Suite à la vente de la patinoire, le groupe UDC se demande ce qu'il en est des accords signés entre la commune et CPF SA concernant les modalités de location accordées au Comptoir et au Carnavallon, au vu de l'article paru dans l'Express du jeudi 8 septembre dernier ? »

M. Yves Fattou (cc) répond en ces termes : « *Les modalités de location n'ont pas changé. Elles correspondent à l'arrêté signé par votre Autorité en date de 2 mars 2015 selon l'article 6, lettre d.*

Selon le mandat de prestations signé le 15 juin dernier, le CPF SA mettra à disposition les surfaces nécessaires de la patinoire pour l'organisation des manifestations communales suivantes, ceci aux conditions tarifaires et de la période (fin août-début septembre pour le Comptoir et fin mars-début avril pour le Carnavallon) appliquées en 2014.

a) au Comptoir du Val-de-Travers ;

b) au Carnavallon.

Plusieurs rencontres entre le comité du Comptoir, la société et le dicastère des infrastructures ont eu lieu avant la manifestation pour régler les détails en relation avec l'édition 2016.

La nouvelle configuration des locaux qui a consisté à la création d'une nouvelle dalle, la réorganisation des vestiaires et la réalisation d'un nouveau local dédié au matériel scolaire à nécessité quelques adaptations, tels que seuils, passages et emplacements de stands.

Ces réglages avant Comptoir ont permis une ouverture de la manifestation en temps et en heure, comme vous avez pu le constater.

Il est vrai que le challenge de cette année était difficile pour la nouvelle société exploitante. Il a fallu mener à bien des travaux importants de rénovation afin de permettre une ouverture des installations de glace pour la saison à venir, tout en permettant le déroulement du Comptoir dans de bonnes conditions.

Il nous semble que les accords ont été respectés avec, comme déjà dit, des réglages incontournables dus à la nature exceptionnelle de cette année 2016.

Pour ce qui est des articles parus dans la presse, j'ai également été très surpris de cette prise de position du comité du Comptoir à la fin de cette édition. Cette décision a été prise par le comité sans aucune concertation avec la commune.

Il est vrai qu'il y a eu des petits couacs, mais il fallait tout de même continuer les travaux pour arriver au mois de septembre avec une ouverture de la glace correspondant au mandat de prestations.

4. Question du groupe UDC concernant l'accueil de gens du voyage.

« Le Canton a été confronté cet été à plusieurs campements illégaux de gens du voyage sur ses terres, avec les nombreuses nuisances (bruit, déchets, cambriolages, etc.) que cela comporte. Jusqu'ici, Val-de-Travers a été épargné de la présence de ces gens. Si toutefois nous devons être confrontés à cela sur le territoire communal, le groupe UDC demande à la commune si cette dernière dispose d'un plan d'accueil et de cadrage de ces personnes. »

M. Michel (cc) répond en ce sens : *« En général, les gens du voyage quittent leurs quartiers d'hiver pour sillonner la Suisse entre les mois d'avril et octobre, nous arrivons dès lors à la fin de la saison.*

Rappelons que, au vu du comportement déplorable de certains d'entre eux, le Conseil d'Etat a pris la décision, le 16 décembre 2015, de fermer l'aire officielle de transit du Pré-Raguel pour les gens du voyage étrangers. Le Conseil d'Etat est ensuite revenu sur sa décision durant cet été, ce qui a passablement détendu la situation dans les communes. En revanche, le Canton est toujours tenu de prévoir des aires d'accueil pour les Yénishes, c'est-à-dire les gens du voyage suisse qui ne posent pas de problèmes particuliers.

Nous avons analysé la situation avec l'arrivée de la belle saison. Nous avons constaté que la pratique des gens du voyage consiste à installer 2-3 attelages sur fonds publics ou privés, avec ou sans autorisation du propriétaire. Sans réaction dans la demi-heure, le reste du clan, généralement composé d'une vingtaine de caravanes, s'installe à son tour durant plusieurs jours, voire semaines.

Pour rappel, notre règlement police nous permet d'intervenir sur le domaine public communal mais nous ne pouvons que difficilement intervenir sur les parcelles privées, surtout si l'installation a reçu l'accord du propriétaire concerné. Le cas échéant, seule une action devant la justice civile est envisageable.

Les mesures suivantes ont été prises :

- 1) Identifier les secteurs sensibles.*
- 2) Sensibiliser les services communaux qui sont sur le terrain afin qu'une information soit rapidement transmise le cas échéant et que nous puissions tenter une intervention coordonnée entre les différents partenaires.*

Rappelons encore une fois que, et c'est peut-être le message principal, les moyens d'action sont très limités si le propriétaire du terrain a donné son accord à l'installation de caravanes. »

5. Question du groupe UDC concernant les subventions accordées aux sociétés villageoises.

« Les membres du Conseil général peuvent-ils obtenir du Conseil communal les informations concernant la répartition des subventions données aux différentes sociétés villageoises ?

Ne pourrait-on d'ailleurs pas donner des subventions par groupe de sociétés, selon leurs effectifs, un montant égal de subventions communales et après facturer aux différentes sociétés les travaux ou aides apportés par la commune ? Cela aiderait les sociétés qui souhaitent travailler !

Par ailleurs, pourquoi la commune entretient-elle (ou a-t-elle entretenu) le terrain de football de Noiraigue, qui appartient à une société privée (Association neuchâteloise de football) et se refuse à entretenir ou aider à entretenir les sociétés de Val-de-Travers propriétaires ou locataires de ses terrains ? »

M. Mermet (cc) répond en ces termes : « Nous avons un processus global qui est en route au sujet des subventions pour les sociétés et clubs sportifs. La règle qui sous-tend les démarches entreprises ne postule pas uniquement une équité entre les sociétés mais plutôt une équité entre les jeunes qui pratiquent des activités.

Lorsqu'un jeune décide de pratiquer le foot, le hockey, la fanfare, la gym ou la course d'orientation, dans la mesure où votre Autorité a décidé de mettre à disposition certaines infrastructures, l'accès à ces activités devrait pouvoir se faire de manière équitable pour tous.

La première étape du processus a consisté à mettre à plat les prestations qui sont offertes afin d'avoir une vision claire des coûts pour chaque type d'activité, c'est notamment la procédure qui a mis en place un tarif réel des salles, avec, en miroir, des subventions adaptées pour ces mêmes salles. Ce processus a aussi mis en lumière des coûts qui n'étaient pas clairement identifiés. C'est le cas de la patinoire et le sera aussi pour le Centre sportif dont les prestations offertes aux clubs sportifs vont apparaître maintenant dans le budget et les comptes communaux.

Pour mémoire, plus de 90% des aides fournies, à l'exception des mandats de prestation décidés par le Conseil communal lui-même, concernent les FSG, les fanfares et les clubs de foot, viennent s'ajouter ensuite les coûts liés au Centre sportif et à la patinoire.

Pour les FSG et les fanfares, une grille d'évaluation des besoins et des aides fournies a été établie en collaboration avec les clubs et ce processus fait l'objet d'un suivi annuel entre les clubs/sociétés et la commune. Cette grille tient compte du nombre de membres, de la proportion de jeunes, de la formation offerte et de coûts fixes difficilement compressibles liés à chaque activité. Ce tarif est appliqué pour toutes les sociétés de gym et les fanfares.

Pour les clubs de foot, il avait été imaginé, par les clubs eux-mêmes, un processus de fusion qui englobait dans sa phase initiale les deux plus grands clubs, Fleurier, Couvet, ainsi que le Mouvement junior et le FC Môtiers notamment.

Des changements au sein des comités des clubs ont fait que ce processus ne progresse plus et n'est plus à l'ordre du jour.

Un nouveau chemin est aujourd'hui déjà mis en route. Une réunion entre le FC Fleurier, le FC Couvet et le Mouvement junior a déjà eu lieu. L'aide principale que la commune apporte au foot consiste en la mise à disposition de surfaces pour le jeu. Nous travaillons à la reprise par la commune de l'entier de la gestion des terrains dont nous assumons une part prépondérante de l'entretien. Ensuite la commune mettra à disposition des équipes les temps nécessaires, en fonction des critères qui sont déjà validés, en priorité l'aide aux jeunes et à la formation. Cette démarche a déjà été proposée au Clubs phares et au mouvement junior, nous attendons leur retour pour compléter les questions et problèmes à traiter.

L'idée est d'arriver à un projet définitif selon ce nouveau chemin au printemps 2017, mais toujours en collaboration avec les utilisateurs et en gardant en tête la priorité pour les jeunes et la formation.

Quand ceci sera réalisé, que nous aurons établi une équité entre les clubs de foot, les fanfares et les FSG, ce qui représente 90% des aides apportées aux sociétés.

Une deuxième étape, qui est aussi déjà en préparation va consister à mettre en place un règlement général et une commission qui, sur cette base, pourra ensuite ajuster d'année en année, d'une part les critères entre les acteurs actifs dans le même domaine, mais aussi évaluer s'il faut les faire évoluer, les répartitions entre les différents secteurs d'activités.

Pour conclure au sujet de l'aide dans le cadre du foot, le soutien apporté par la commune est et restera conditionné en priorité à l'engagement pour les jeunes et la formation

Parallèlement, nous attendons aussi les conclusions de l'étude menée par la HEG en collaboration avec toutes les sociétés pour savoir si nous devons introduire d'autres éléments dans la manière de soutenir nos sociétés locales.

Un rapport complet sur le sujet est annoncé pour 2017.

Pour la question de Noiraigue, un premier correctif, le terrain dont vous parlez n'appartient pas à une société privée mais à l'Etat de Neuchâtel. Si la commune coupe l'herbe sur un terrain à Noiraigue, elle ne procède pas à un entretien qui est lui du ressort des clubs utilisateurs. C'est dans le prolongement d'une convention toujours en vigueur, qui date de la commune de Noiraigue, qui nous oblige à maintenir à disposition de la société de gym une surface en herbe dans cette zone. Le terrain de foot lui-même appartient toujours à l'Etat de Neuchâtel qui le laisse à disposition jusqu'à la fin de l'année pour le club qui y joue.

Le terrain de foot était autrefois entretenu par l'Association neuchâteloise de football (ANF), selon une convention entre l'ANF et le Canton. Cette convention a été résiliée entre les deux partenaires.

Le terrain de foot, ancien terrain « Hamel », est aujourd'hui mis à disposition par l'Etat jusqu'à la fin de l'année civile. Pour la suite, nous n'avons pas d'autres informations.

.....
6. Question du groupe Les Verts **concernant le crédit urgent pour le giratoire de l'Ecu d'Or**

« A l'heure où les travaux battent leur plein, le groupe des Verts souhaite obtenir quelques compléments sur :

- ✓ L'accompagnement mis en place avant et pendant les travaux tant au niveau des commissions que de l'information donnée à la population ou aux commerçants,*
- ✓ Les travaux et aménagements réalisés à ce jour, par rapport à ce qui a été voté par le CG et préavisé par les commissions,*
- ✓ Le solde des travaux et délais d'exécution prévus. »*

M. Fotton (cc) remercie tout d'abord la confiance témoignée envers le Conseil communal pour ce crédit urgent de fr. 350'000.- qui a permis de faire les travaux en même temps que les services de l'Etat sur ce giratoire et qui permettra d'avoir une urbanisation plus adaptée.

Suite à l'acceptation du crédit par le Législatif, les commissions de l'urbanisme et des travaux publics se sont rencontrées afin de préciser le coût et d'affiner également ces travaux.

En effet, il y avait quelques inquiétudes quant au devis formulé par le Service des ponts et chaussées. Le Conseil communal a pu travailler sur ces différents devis, ce qui a permis de gagner plus de fr. 30'000.- sur ce projet.

Actuellement, le projet va bon train. Les dernières analyses financières laissent entendre que les travaux devraient arriver aux alentours de fr. 310'000.-, toutes taxes comprises.

La prochaine phase des travaux est la mise en circulation du giratoire, prévue pour la semaine du 9 octobre. La fin des travaux est prévue pour la fin du mois d'octobre.

Il y a eu quelques couacs depuis le début, il y a également eu des problèmes de communication entre la population et la direction des travaux. Les services de l'Etat ont piloté ce dossier depuis le début, la commune était simplement là en complément pour des travaux communaux, mais l'ensemble des directions des travaux était géré par les services de l'Etat et des entreprises privées.

Il y a donc eu quelques difficultés de communication avec les riverains proches et puis avec les différents commerçants. Une rencontre a été organisée afin de mettre les choses à plat et expliquer également que, du côté de la commune tout n'a pas été fait juste, que la communication n'a pas été la plus efficiente possible. Le fait d'avoir un interlocuteur qui est l'Etat entredeux n'a pas favorisé la communication.

D'autres travaux sont prévus pour 2017 avec les services de l'Etat, des travaux de réfection de routes. Le Conseil communal a opté pour avoir plus en amont des séances d'information et de coordination avec les services de l'Etat, pour éviter que les choses dérapent comme ce fut le cas.

L'Exécutif regrette ce manque de communication et s'est excusé auprès des commerçants. Néanmoins, l'accès aux magasins a toujours été possible, bien que les panneaux n'étaient pas très clairs.

Il faut également savoir que la traversée de Couvet, c'est plus de 10'000 véhicules certains jours et qu'il était important pour le Conseil communal de maintenir une certaine sécurité au sein du village et de ne pas faire passer l'ensemble de ce trafic pendulaire par des petites rues même si parfois certaines personnes n'ont pas toujours respecté cette mesure.

M. Michel (cc) complète la réponse de son collègue du point de vue strictement sécuritaire. La H10 est une route d'importance nationale avec 8'500 mouvements en moyenne par jour. Le chantier du giratoire de l'Ecu de France a entraîné un intense travail de déviation en visant à assurer avant tout la sécurité des piétons, en particulier des 330 élèves qui empruntent les chemins pour se rendre à l'école et à la Place des Collèges.

Il y a 4 phases de travaux dans ce chantier ; dès le début de la première phase, il a été noté que de nombreux véhicules transitaient par la place des collèges car ces derniers voulaient éviter les feux de chantier.

En parallèle, il a fallu s'adapter aux contraintes du chantier en modifiant régulièrement les plans de signalisation. D'autre part, chaque dispositif sécuritaire a systématiquement été analysé et modifié si nécessaire. Un dispositif qui visait aussi à garantir l'accès au commerce local.

Deux objectifs devaient être conciliés : la sécurité des piétons, en particulier des élèves, et l'accès au commerce local.

7. Question du groupe socialiste **concernant la gestion des enfants qui fréquentent la crèche de manière irrégulière**

« Le groupe socialiste souhaite avoir des informations concernant les grandes difficultés et autres incidents survenus au sein de la crèche communale cet été.

Dans les faits, de nombreuses maladresses sont à déplorer. De nombreux parents, dont le(s) enfant(s) fréquente(nt) la crèche de manière irrégulière, ont reçu un courrier (5 juillet 2016) les informant que les places qui leur avaient été promises en avril (courrier du 15 avril 2016) n'étaient plus disponibles et qu'ils devaient trouver une autre solution ! En effet, ceux-ci n'auraient plus pu bénéficier du statut de garde en jours irréguliers au sein du secteur parascolaire de la crèche. À ce propos, il est important de rappeler que ce statut est réservé aux enfants de parents travaillant essentiellement dans le domaine de la santé, qui exige une disponibilité importante de la part des travailleurs.

Cette grossière erreur a été réparée et nous saluons ici l'énergie déployée pour finalement trouver des solutions, mais nous souhaitons nous assurer que des mesures ont été mises en place pour que ce type de problème ne se reproduise plus. Nous tenons également à faire remarquer que ces moments d'angoisses pour nos familles ont été considérés comme des « une coquille à réparer »... et que, à l'image de cet exemple, la communication dans ce dossier a été absolument déplorable.

Selon le Règlement du Conseil communal relatif aux structures d'accueil communales, il est fait mention, à l'article 4.2.2, qu' « en cas de pénurie de places disponibles, la priorité est donnée aux enfants du cycle 1 (degrés 1 à 4 Harmos).» Aussi, comment se fait-il que le règlement n'ait pas été appliqué ?

Si la logistique autour des structures d'accueil de la commune a visiblement été malheureuse, nous nous permettons par contre de réitérer notre pleine et entière confiance en l'équipe éducative.

Afin d'éviter que de tels cas ne se reproduisent, nous nous permettons de poser les questions suivantes :

- ✓ Pourquoi les parents concernés n'ont-ils pas été contactés individuellement lorsqu'il a été découvert que la crèche avait sous-évalué le nombre d'enfants à garder ?*
- ✓ Comment se fait-il que ce courrier ait été envoyé sans aucune suggestion d'autres solutions de garde ou délai de résiliation ?*

- ✓ *Qu'est-ce qui est à l'origine d'une gestion aussi approximative de la crèche et d'une communication autant malheureuse en ce qui concerne les enfants en fréquentation irrégulière ?*
- ✓ *Pourquoi ce deuxième courrier a-t-il été envoyé (qui plus est à un moment où il n'y avait plus aucun répondant à la commune) alors que de toute évidence une solution était possible ? Qu'est-ce qui a été mis en place pour que ces « coquilles » (terme utilisé au dicastère) ne se reproduisent plus ? »*

La réponse à cette question a été abordée au point 7.

8. Question du groupe socialiste **concernant la gestion de la communication au niveau primaire**

« À la fin de la dernière année scolaire, plusieurs élus ont été contactés à propos de certains dysfonctionnements au niveau de l'école primaire, à Travers principalement.

Partant du principe que ce genre de problèmes n'aurait pas dû créer autant de retentissement, nous aimerions savoir quelles sont les mesures mises en place pour que ce type de situation soit mieux géré à l'avenir. »

Mme Brunner (cc) répond en ces termes : *« Comme vous l'écrivez vous-même dans votre question, ce genre de problèmes n'aurait pas dû créer autant de retentissement et il n'y en aurait pas eu – ou beaucoup moins - si nous ne nous étions pas trouvés en pleine campagne électorale. La même réflexion vaut pour l'article publié dans le Courrier du Val-de-Travers à propos de l'enfant en situation de handicap scolarisé à Môtiers dont certains éléments retranscrits dans la presse n'étaient objectivement pas exacts et qui ont fait l'objet d'un rectificatif dans le même média.*

Cela étant, la situation de cette enseignante de Travers relevait de questions d'ordre pédagogique et était suivie par la direction du JJR ainsi que différents intervenants habituels en de telles circonstances (CAPPE : centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnels des établissements scolaires ; USESS : unité socio éducative et de santé scolaire).

Certains parents auraient aimé que des informations d'ordre professionnel leur soient communiquées, ce qui aurait constitué une violation du secret professionnel et aurait pu nuire à l'enseignante concernée. Cela n'était dès lors pas possible. Pour ma part, j'ai été régulièrement informée du suivi du dossier par la direction de l'école et des différentes mesures mises en place dans le cadre de ce dossier.

Dès lors, puisqu'il est demandé quelles mesures sont mises en place, j'ai recommandé à la direction de l'école de rester en lien avec les parents et de les entendre, même s'il n'est pas possible de leur confier des informations relevant du secret professionnel. La direction peut leur donner quelques éléments factuels qui permettent aux parents de constater que la situation est suivie et que des mesures sont prises. »

9. Question du groupe socialiste **concernant le fonctionnement de l'engagement au sein de la commune**

« Le Conseil communal peut-il nous présenter le fonctionnement de la/des procédure/s d'engagement (de la mise au concours jusqu'à la décision finale) au sein de la commune, en allant des postes à EPT faible (concierges, bibliothécaires, garde-bains, etc.) jusqu'aux pleins temps ? »

M. Michel (cc) répond en ces termes : *« Le processus d'engagement de personnel au sein de la commune est toujours le même à savoir que nous faisons la distinction entre trois catégories de personnel :*

- 1) *Collaborateurs fixe à durée indéterminée*

- 2) *Personnel « auxiliaire » engagé sous forme de contrat occasionnel : il s'agit de personnes qui exercent une activité accessoire dans notre commune, pour venir en appui de certains services lors des périodes de sous-effectif pour raisons de vacances ou d'incapacité de travail.*
- 3) *Personnes à temps partiel à durée déterminée : pour appuyer un service durant une ou plusieurs incapacités de travail de longue durée.*

Pour la première catégorie de personnes, soit les personnes fixes à durée indéterminée :

- 1) *Mise en soumission interne*
- 2) *Mise en soumission externe (publication de l'annonce)*
- 3) *Sélection des candidats, sur dossier puis 1-2 entretiens, selon une procédure qui peut varier d'un dicastère à l'autre*
- 4) *CC statue au final sur la base d'une note rédigée par le dicastère*
- 5) *Pour les cadres :*
 - a. *Au moins 2 entretiens ;*
 - b. *Présence de 2 CC durant les entretiens ;*
 - c. *Présence du chef de service ou d'un expert externe ;*
 - d. *Assessment avec un bureau spécialisé pour les plus hautes fonctions.*

Pour la deuxième catégorie, soit les auxiliaires en contrat occasionnel :

1. *Recherche ciblée. Il n'y a pas de publication car on ne garantit pas de fournir un travail de manière régulière et sur la durée ;*
2. *Audition par le chef de service ;*
3. *CC statue sur note du dicastère ;*
4. *Condition : pas plus de 20% sur l'année.*

Pour la troisième, à savoir un temps partiel à durée déterminée :

1. *Recherche ciblée auprès de personnes en réinsertion, au chômage, étudiants HEG ou stagiaires déjà en place dans notre commune. Il n'y a pas de publication car il s'agit de situation exceptionnelle pour des durées limitées dans le temps ;*
2. *CC statue sur une note du dicastère ;*
3. *Condition : temps partiel pour un contrat à durée déterminée qui ne dure pas plus de 2 ans. »*

 10. Question du groupe socialiste **concernant l'avenir de la piscine des Combes**

« SAUVEZ NOTRE PISCINE » : Ces quelques mots, tracés à la peinture devant l'entrée de la piscine des Combes, montrent l'inquiétude de nombreux habitants de la région au sujet de l'avenir de notre bassin à ciel ouvert.

Au vu de la détérioration qui caractérise le bassin principal, le Conseil communal peut-il nous informer de l'état des études de rénovation, de modernisation ou d'une éventuelle nouvelle construction ? »

M. Mermet (cc) répond en ce sens : « La rénovation des installations de notre piscine des Combes est en effet à l'ordre du jour.

La zone pour les jeunes enfants a été rénovée et donne entière satisfaction, la buvette et le bassin avec les plongeoirs donnent entière satisfaction.

Par contre, nous devons remplacer le liner et une part importante des infrastructures techniques. Pour mémoire nous désinfectons l'eau avec un système fonctionnant au chlore gazeux. Ce produit est dangereux et nous devons changer de système. Nous devons aussi changer une part importante des canalisations qui datent de la création de la piscine. Pour mémoire, une partie de ces conduites sont en éternit et doivent être assainies. Différentes options techniques existent et une question annexe est posée de savoir si nous devons faire évoluer, et à quel coût, la structure des bassins, en particulier celui destiné aux jeunes et adolescents, aujourd'hui désuet. Un choix doit être proposé à votre Autorité. Il inclura le volet financier de ces opérations.

Ces travaux doivent être conduits au plus tard l'hiver 2017-2018 mais une partie pourrait être lancée cet hiver déjà.

La commission doit être saisie de différentes propositions assez rapidement. »

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour et la parole n'étant plus demandée, le président remercie le public de s'être déplacé ainsi que la presse. Il souhaite à toutes et tous une excellente fin de soirée. Il lève la séance à 21h50.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

LE PRESIDENT :

LE SECRETAIRE :

Pierre-Alain Wyss

François Oppliger

Postulat en suspens :

✓ PLR : « Diminution du coefficient fiscal », acceptée par le CG lors de sa séance du 27 mai 2016